

CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE.

CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÈQUE DE MONTRÉAL AU CLERCÉ DE SON  
DIOCÈSE, AU SUJET DE LA LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. SAINT  
PÈRE LE PAPE LÉON XIII SUR LE SAINT ROSAIRE QUE NOUS  
AVONS PUBLIÉE DANS LE NO. DU 20 SEPTEMBRE.

*Evêché de Montréal, 16 septembre 1884.*

MES CHERS COLLABORATEURS,

Je m'empresse de porter à votre connaissance une nouvelle Lettre Encyclique, dans laquelle N. S. Père le Pape Léon XIII insiste avec plus de force que jamais sur la dévotion à Notre Dame du Rosaire. Aux efforts tenaces et persévérandts des impies pour troubler l'Eglise et la renverser, si cela leur était possible, Notre Père commun nous exhorte à opposer les instances multipliées de la prière auprès de Dieu par l'intercession de la très sainte Vierge. Il veut que nous fassions violence au ciel par celle que l'Eglise appelle *Janua cœli*, et *Auxilium Christianorum*. Tous les jours du mois d'octobre prochain, il désire que le nom de Marie soit répété sous les voûtes de nos églises, que ce nom bénit monte vers le bon Dieu avec nos prières les plus ferventes, avec nos supplications les plus humbles, pour en obtenir le salut de la sainte Eglise, la conversion des pécheurs et le maintien et l'accroissement de la justice et de la vertu chez ceux qui sont dévoués au Seigneur.

Il y a là, Mes chers Collaborateurs, ample matière à votre zèle. Vous entrerez dans les intentions du Souverain Pontife, en expliquant aux fidèles ce qui est exposé d'une manière si claire, si pressante dans la Lettre Encyclique, et pendant tout le mois d'octobre prochain, vous ferez en sorte que vos églises soient comme des foyers brûlants de charité et d'amour de Dieu, que tous s'y rendent en foule et là n'aient qu'un cœur et qu'une âme pour prier, supplier la divine mère, afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils. Nous lui demanderons la paix des esprits, la charité fraternelle entre tous les catholiques de cette Province, un inviolable attachement au Saint-Siège, et l'esprit de sacrifice et d'humilité, sans lequel on est exposé à faire fausse route.

Vous communiquerez la Présente aux fidèles, et leur lirez, avec commentaires appropriés, l'Encyclique qui fait suite.

De plus, je règle ce qui suit :

1. Tous les soirs, à sept heures, pendant le mois d'octobre, à la Cathédrale, il y aura récitation du chapelet, les litanies de la sainte Vierge, suivies du chant du *Tantum ergo* et de la bénédiction du très saint Sacrement.

2. Dans toutes les autres églises et dans les oratoires où l'on célèbre la sainte messe, il y aura, tous les jours, la récitation du